

FICHE D'INFORMATION

L'ÉVOLUTION DE LA VIOLENCE PARMIS LES JEUNES EN SUISSE : PRINCIPAUX RÉSULTATS DES ÉTUDES COMPARATIVES MENÉES DANS LES CANTONS DE VAUD ET ZURICH

Différents sondages de délinquance et de victimisation auto-reportées ont été réalisés sur les mêmes bases méthodologiques (échantillons représentatifs d'élèves en dernière année obligatoire, questions identiques) dans les cantons de Vaud et de Zurich. Dans le canton de Vaud, ces enquêtes ont été réalisées à Lausanne en 2004¹ sur 546 élèves (moyenne d'âge : 14,9 ans) et sur l'ensemble du canton de Vaud en 2014 sur 2'665 élèves (moyenne d'âge : 14,6 ans). Dans le canton de Zurich, l'enquête a été répétée trois fois sur l'ensemble du canton en 1999, 2007 et 2014. A chaque fois, un échantillon représentatif d'environ 2'500 élèves (moyenne d'âge : 15,5 ans) a été sélectionné.

La comparaison de l'évolution dans le temps de la victimisation et de la délinquance est limitée aux villes de Lausanne et de Zurich alors que les comparaisons transversales concernant le cyber-harcèlement et la violence chez les jeunes couples décrivent un état des lieux dans les deux cantons en 2014.

Evolution de la violence chez les mineurs selon la Statistique policière de la criminalité suisse

Les données de la statistique policière de criminalité suisse (SPC) montrent une augmentation de différents délits (lésions corporelles & homicides, extorsions, menaces & contraintes, brigandages & vols à l'arrachée, délits sexuels) jusqu'en 2007 environ en Suisse chez les mineurs. Une diminution a ensuite été amorcée. Cette dernière est particulièrement nette pour les délits contre l'intégrité corporelle ainsi que pour les extorsions, menaces et contraintes.

Evolution de la violence dans le temps

L'analyse de l'évolution du taux de prévalence de victimisation dans les villes de Lausanne et de Zurich montre une diminution significative des lésions corporelles (respectivement - 28 % et - 22 %) ainsi que des violences instrumentales (brigandage et racket ; respectivement - 40 % et - 34 %) entre 2004 et 2014 à Lausanne et entre 2007 et 2014 dans la ville de Zurich. En ce qui concerne les violences sexuelles, on relève une diminution significative à Zurich entre 2007 et 2014 (- 25 %) alors qu'à Lausanne les taux sont restés stables (+ 9 %) entre 2004 et 2014.

Des analyses plus poussées ont permis de démontrer que la diminution est particulièrement marquée dans l'espace public. D'une part parce que les mineurs y demeurent moins. D'autre part, parce que la présence policière a été accrue dans les zones à risque de ces deux villes ces dernières années. Le recul de la délinquance dans l'espace public est probablement également lié à la diminution de la consommation d'alcool par les mineurs, qui est constatée sur les deux sites. En ce qui concerne les victimisations sexuelles, la diminution est moins marquée. Les analyses mettent en évidence que les auteurs de violences sexuelles sont de moins en moins des personnes plus âgées issues du cercle familial, mais plus souvent des pairs du même âge ou légèrement plus âgés.

Le taux de prévalence de délinquance auto-reportée au cours des 12 derniers mois montre une baisse de la violence commise (lésions corporelles, brigandage, racket, menace avec une arme ainsi que le fait de gravement importuner quelqu'un de sorte à ce que la police intervienne) par les jeunes à Lausanne (- 59 %) et à Zurich (- 48 %). Cette diminution s'inscrit dans un recul général de la délinquance (tels que les

¹ Etude menée par le Prof. Killias, L. Hermann et la Dre Lucia à l'Ecole des Sciences Criminelles, UNIL

vois ou le vandalisme) et de la consommation de substances psychotropes (alcool, tabac, substances illégales).

Cyber-violence et cyber-harcèlement

La cyber-violence se définit comme la commission d'un ou plusieurs actes de violence perpétrés au moyen des nouvelles technologies de communication (tels que SMS, réseaux sociaux et autres plateformes sur Internet) afin d'humilier, de répandre des rumeurs ou d'exclure un pair. Lorsque ces agressions sont répétées dans le temps, on parle de cyber-harcèlement. Alors que la cyber-violence est fréquente – environ 50 % des jeunes interrogés disent en avoir été victimes –, le cyber-harcèlement intensif (se produisant hebdomadairement) est quant à lui rare (moins de 4 %).

La forte association entre le harcèlement scolaire et le cyber-harcèlement indique que ce dernier est un prolongement du harcèlement « traditionnel ». Précisons qu'à Zurich, le harcèlement se produit plus souvent dans le cadre scolaire que sur le chemin de l'école. Par ailleurs, le cyber-harcèlement est fortement réciproque : les victimes sont souvent elles-mêmes auteures et vice-versa. De manière générale, les données montrent des taux similaires, mais un peu plus élevés dans le canton de Zurich.

Violence dans les jeunes couples

Parmi les jeunes interrogés dans les deux cantons, 38 % disent avoir fréquenté quelqu'un au cours des 12 derniers mois. L'étude s'est intéressée principalement aux violences physiques et sexuelles ainsi qu'au « monitoring », c'est-à-dire aux comportements de surveillance du partenaire. Les taux de prévalence des victimes sont similaires dans les deux cantons bien que légèrement plus élevés à Zurich. Le « monitoring » (essayer de limiter les contacts avec les ami(e)s ou empêcher de rencontrer d'autres personnes) est de loin la forme la plus répandue de violence commise au sein des couples (51,7 % des jeunes en couple sur Vaud et 56,8 % à Zurich). Les garçons se disent plus souvent victimes de violences physiques (VD: 16 % ; ZH: 26 %) que les filles (VD: 13 % ; ZH: 19 %). Ces dernières sont en revanche plus souvent victimes de violences sexuelles (VD: 13 % ; ZH: 19 %) que les garçons (VD: 5 % ; ZH : 7 %)². Les résultats indiquent également que la violence dans les jeunes couples est très fortement réciproque et serait donc la manifestation d'une dynamique de couple. Parmi les facteurs de risque qui ont été relevés, mentionnons que les jeunes qui ont des attitudes anti-égalitaires (par ex. penser que le rôle de la femme est de rester à la maison) ou des attitudes « machistes » (ex : un homme doit être fort et protéger sa famille) ont plus de risque d'être violents envers leur partenaire ; ce lien étant plus fort dans le canton de Zurich. Consommer des médias pour plus de 18 ans (pornos, violence, jeux vidéo violents) est également associé à la violence envers son partenaire. Finalement, les jeunes ayant eu des parents violents reproduisent plus facilement ces schémas au sein de leur couple.

Dr Denis Ribeaud (*Unité de recherche criminologique de la Chaire de sociologie, ETH Zurich*)³

Dre Sonia Lucia, Sophie Stadelmann, MSc & Dr Jean-Pierre Gervasoni (*IUMSP, CHUV-UNIL*)⁴

² Les taux présentés se rapportent aux jeunes en couple et non à la totalité des jeunes enquêtés.

³ Financement par le canton de Zurich (Direction de l'éducation, Direction de la justice et de l'intérieur, Direction de la sécurité) et par la Confédération (OFAS)

⁴ Financement par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture du canton de Vaud (DFJC), du Département universitaire de médecine et santé communautaires (DUMSC) ainsi que par la Confédération (OFAS).

WWW.JEUNESETVIOLENCE.CH

Le programme national de prévention de la violence juvénile a été adopté par le Conseil fédéral en juin 2010 pour les années 2011 – 2015. Le programme repose sur une collaboration tripartite entre Confédération, cantons, villes et communes. Le programme doit poser les jalons d'une prévention efficace de la violence en Suisse.

Après cinq ans de mise en œuvre, le Conseil fédéral a tiré un bilan positif. Dans la prévention de la violence, des progrès importants ont été accomplis avec le programme Jeunes et violence grâce à des échanges sur les bonnes pratiques à l'échelle nationale, à des projets pilotes et à des mesures soumises à évaluation. Pour élaborer des stratégies et des mesures en la matière, les cantons, les villes et les communes s'inspirent des travaux communs réalisés au plan national. Après l'achèvement du programme Jeunes et violence, la Confédération abandonne comme prévu son rôle de soutien dans le domaine de la prévention de la violence, celle-ci étant de la compétence des cantons, des villes et des communes (décision du 13.5.2015).

Office fédéral des assurances sociales, mai 2015